

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZÈRE
DÉPARTEMENT de la Lozère

DE_2019_023

Seance du jeudi 14 mars 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 06/03/2019

Présents : 16

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 16

Pour : 0

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,
Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique
MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul
COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE

Objet: Aménagement du Quai et de ses abords : Plan de financement - DE_2019_023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de réorganisation et d'aménagement, à travers une approche très qualitative, de la traversée du village.

Il y aura un traitement spécifique du quai devant répondre à de multiples impératifs : accessibilité, confort, saisonnalité, zone de rencontre...

Un concours d'architecture sera organisé pour la sélection de la MOE.

Le montant du projet s'élèverait à 446 450 € HT.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prévoir cet investissement aux budgets 2019 et 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **Décide** de réaliser les travaux d'aménagement du quai et de ses abords

⇒ **Approuve** le plan de financement suivant :

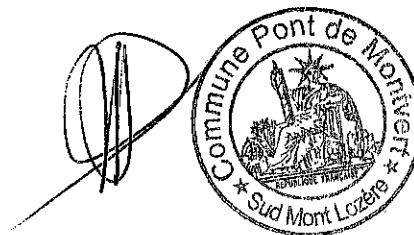
RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/04/2019 048-200057594-20190314-DE_2019_023-DE

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSEE AVEC LE QUAI DU TARN COMME POINT FORT				
BUDGET PREVISIONNEL	Montant HT en €	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant en €	Taux
AMO pour concours d'architecture	8 450,00 €	Région <i>35% des dépenses éligibles plafonnées à 400 000 €</i>	87 980	19,71%
Maitrise d'œuvre	38 000,00 €	Parc national des Cévennes <i>20% sur honoraire MOE dont concours, subvention plafonnée à 4 000 €</i>	4 000	0,90%
Indemnité concours des 2 candidats non retenus	6 000,00 €			
Maitrise d'œuvre (8% du montant travaux, y compris indemnité du lauréat du concours)	32 000,00 €			
Travaux	400 000,00 €	DETR	165 180	37,00%
Réseaux secs (mise en discrétion)	40 000,00 €			
Réseaux humides	30 000,00 €	CD48 <i>Convention de co-maitrise d'ouvrage sur aménagement de surface RD)</i>	100 000	22,40%
Aménagement de surface	100 000,00 €			
Aménagements paysagers (revêtements qualitatifs, trottoirs du quai, mobilier, mise en valeur patrimoine, éclairage public)	230 000,00 €	Autofinancement PMSML	89 290	20,00%
TOTAL OPERATION HT (€)	446 450,00 €	TOTAL OPERATION HT (€)	446 450	100,00%

⇒ Charge Monsieur le Maire du montage et du suivi des dossiers inhérents au projet.

⇒ Donne mandat à Monsieur le Maire pour lancer les marchés correspondants

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Montde
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/04/2019 048-200057594-20190314-DE_2019_023-DE